

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 2022-11-21

**ARRETE PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION
A UN ADJOINT**

Le Maire de Saint Nicolas d'Aliermont :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Vincent AVRIL, 7^{ème} adjoint pour les délégations suivantes : Etat Civil et Pacs, Ecoles, Restauration scolaire, Transport Scolaire, Petite Enfance, Sécurité
- Vu les articles L2122-18 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales,

ARRETE

Article 1er : La délégation donnée à Monsieur Vincent AVRIL par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera affiché directement à la mairie – Place de La Libération – BP 13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dieppe dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 21 novembre 2022

Le Maire,
Blandine LEFEBVRE



Publié sur le site internet nlu
6-12-2022